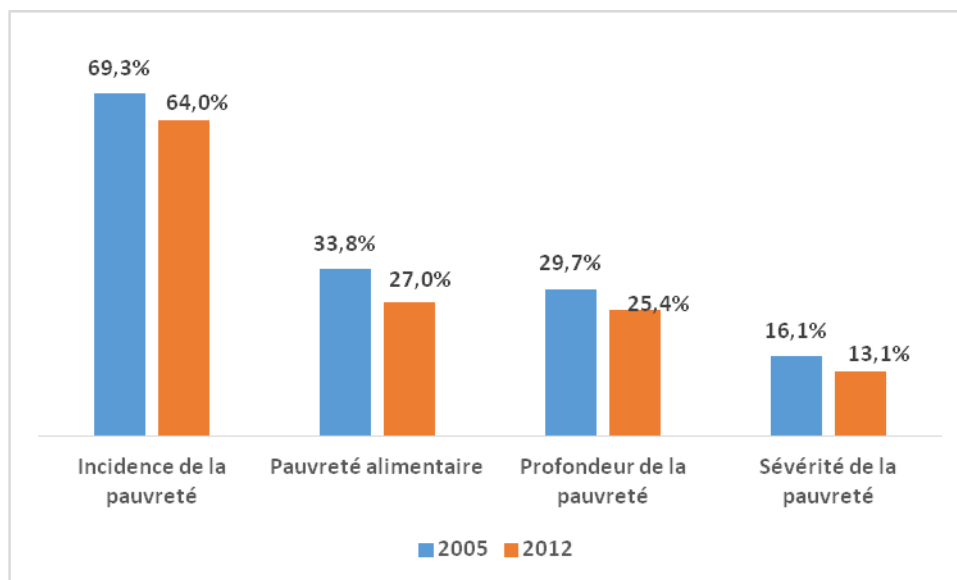


I. Introduction

Les résultats du Rapport sur l'évaluation de la pauvreté en RDC présenté par la Banque Mondiale, le 14 mai 2019 à Kinshasa, couvrant la période de 2005 à 2012, montrent que le taux de pauvreté en RDC a diminué de 5,3 points de pourcentage (quittant 69,3% pour 64%) alors que le nombre de pauvres a augmenté d'environ 7 millions (passant de 38 millions à 45 millions).

Parallèlement, la pauvreté alimentaire, la profondeur de la pauvreté (écart de pauvreté) ainsi que sa sévérité ont baissé respectivement de 6,8% ; 4,3% et 3% sur la même période.

Graphique 1 : Dynamique de la pauvreté



Source : Rapport sur l'évaluation de la pauvreté en RDC, Banque Mondiale, 2016

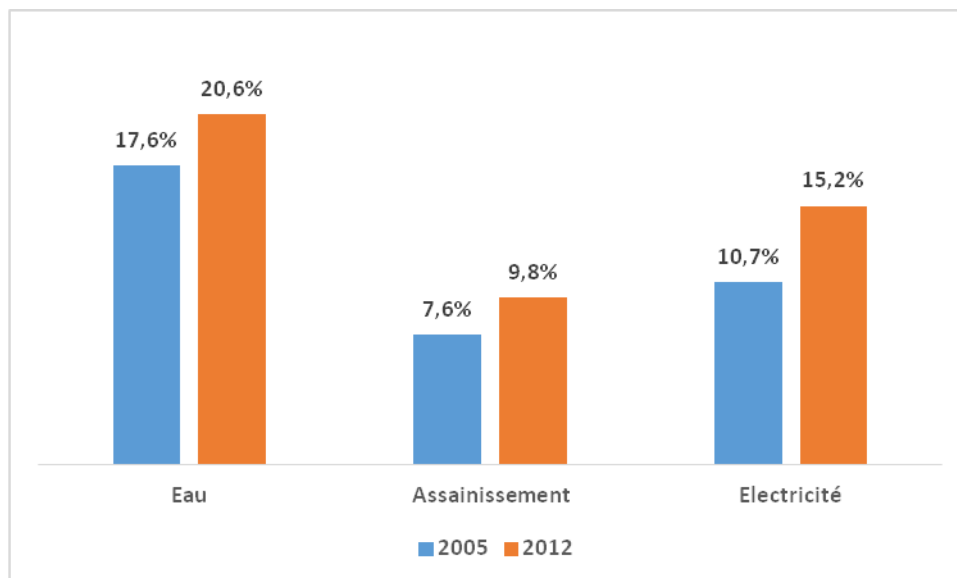
Les facteurs ayant induit la baisse du taux de pauvreté sont notamment la diminution du taux de fécondité, l'augmentation de l'emploi salarié avec la baisse de la main d'œuvre agricole au profit des autres secteurs, l'amélioration de la connectivité avec la construction de certaines infrastructures routières, l'amélioration des résultats scolaires et de l'accès aux terres cultivables.

Par ailleurs, les facteurs tendant à accélérer l'incidence de la pauvreté comprennent la croissance rapide de la population urbaine, la diminution de l'accès aux marchés et du nombre de propriétaires d'entreprises.

Entre 2005 et 2012, la RDC a enregistré une amélioration modérée de l'accès aux infrastructures de base (électricité, eau et assainissement).

Les taux d'accès à l'électricité, eau et assainissement ont augmenté de 4,5% ; 3% et 2,2% respectivement pour cette période.

Graphique 2 : Accès aux infrastructures de base



Source : Rapport sur l'évaluation de la pauvreté en RDC, Banque Mondiale, 2016

Cependant, les ménages les plus riches ont bénéficié de cet accroissement que les ménages pauvres.

La répartition spatiale de la pauvreté montre aussi que sa réduction n'est pas homogène entre Provinces. Les taux de pauvreté sont élevés dans les régions du centre et nord-ouest alors qu'on dénombre plus de pauvres dans les Provinces de

Kinshasa, Sud-Kivu, Kwilu, Lomami et Nord-Kivu qui regorgent à elles seules 15 millions de pauvres représentant 33%.

Selon les statistiques de la Banque Mondiale, en 2015 la RDC est, en valeur absolue, le deuxième pays africain et le troisième au monde à avoir plus de pauvres (55,11 millions) après l'Inde (90,17 millions) et le Nigeria (86,54 millions).

Selon les mêmes statistiques, 85% des pauvres de la planète se retrouvent dans les régions de l'Asie du sud-est et l'Afrique subsaharienne : 629 millions sur les 736 millions de personnes qui vivaient dans l'extrême pauvreté. La moitié du total des pauvres se concentre dans 05 pays : Inde, Nigéria, RDC, Ethiopie et Bangladesh.

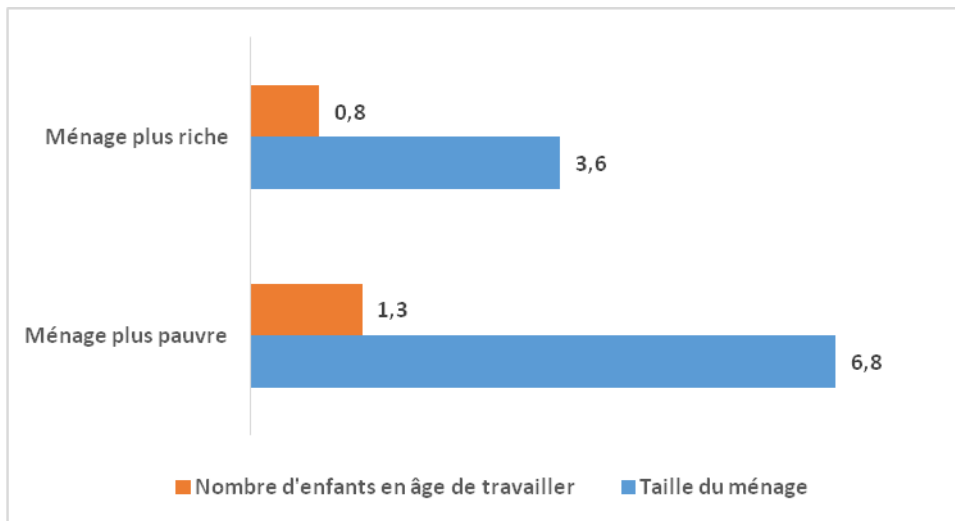
II. Profil de la pauvreté

A. Qui est pauvre en RDC et comment vit-il ?

La taille moyenne des ménages pauvres est de 7 personnes. Ce qui correspond approximativement au double de la composition des ménages riches.

De même, le taux de dépendance est relativement élevé dans les ménages pauvres que riches. En effet, pratiquement 2 enfants sont en âge de travailler dans les ménages pauvres contre 1 enfant dans les ménages riches.

Graphique 3 : Composition des ménages



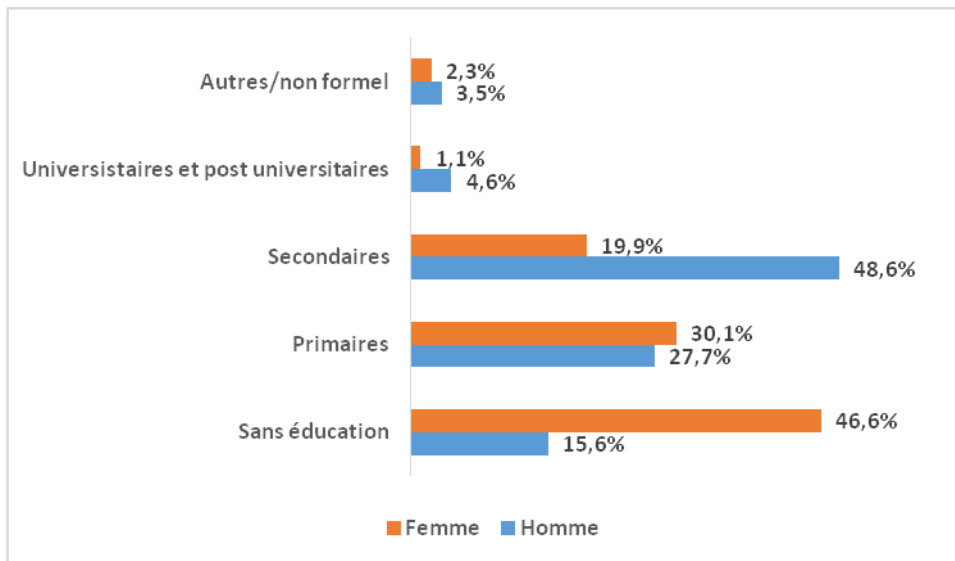
Source : Rapport sur l'évaluation de la pauvreté en RDC, Banque Mondiale, 2016

Etonnamment, la plupart des chefs des ménages pauvres sont instruits, surtout pour les ménages dirigés par les hommes. Près de la moitié des femmes chefs des ménages pauvres sont sans instruction contre 20% ayant faites au moins les études secondaires et 30% les études primaires.

Le principal secteur qui emploie les pauvres est l'agriculture, surtout pour ceux vivant dans les zones rurales (62,3% des pauvres correspondant à 28 millions de personnes).

Environ 81% des pauvres actifs en milieu rural étaient employés dans le secteur agricole en 2012 contre 10,6% dans les services et 2,3% dans le commerce.

Graphique 4 : Répartition des ménages pauvres par niveau d'éducation et sexe du chef de ménage

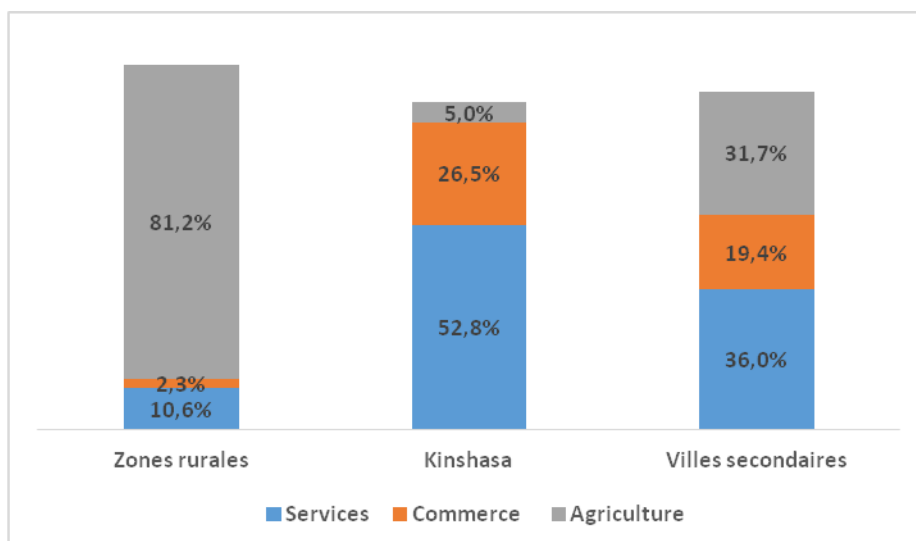


Source : Rapport sur l'évaluation de la pauvreté en RDC, Banque Mondiale, 2016

Excepté la ville Province de Kinshasa où l'agriculture occupe faiblement les pauvres (5%) alors que le secteur des services est prépondérant avec 52,8% suivi du commerce 26,5% ; les villes secondaires de la RDC emploient les pauvres dans le secteur agricole et des services à part quasi-égale (31,7% contre 36%). Le commerce occupe quant à lui les pauvres à hauteur de 19,4%.

Nonobstant cette situation, les pauvres se retrouvent en majorité dans le secteur informel comme travailleurs indépendants à concurrence de 75% en 2012.

Graphique 5 : Répartition de pauvres par secteur d'emploi et zone résidentielle



Fédération des Entreprises du Congo (FEC)

10, avenue des aviateurs, Kinshasa-Gombe, République Démocratique du Congo (RDC)

Téléphone : +243812488909 ; Email : fec@fec-rdc.com ; Site web : www.fec-rdc.com

Portail économique : www.congobusinessrdc.com

Source : Rapport sur l'évaluation de la pauvreté en RDC, Banque Mondiale, 2016

B. Répartition spatiale des pauvres

Bien que le pays ait enregistré une baisse du taux de pauvreté de 5,3% au niveau national et 5,6% et 4,1% en milieu rural et urbain respectivement, les tendances sont contrastées au niveau provincial.

Dans la plupart des Provinces, l'incidence de la pauvreté est supérieure à 60% (19/26).

Les Provinces ayant un taux d'extrême pauvreté en deçà de 60% sont : Nord-Kivu (49%), Kongo-Central (49,3%), Kinshasa (52,8%), Ex Province Orientale (Bas Uélé, Haut Uélé, Tshopo et Ituri : 55,2%).

Les Provinces du centre et nord-ouest ont une forte incidence de la pauvreté alors que la ville de Kinshasa et les Provinces de l'Est ont des taux de pauvreté bas.

Tableau 1 : Répartition spatiale du taux de pauvreté

Taux de pauvreté	Provinces
30-50	Kongo-Central, Nord Kivu, Haut-Uélé
50-60	Kinshasa, Lualaba, Haut Katanga, Ituri
60-70	Kwango, Kasai, Kasai oriental, Haut-Lomami, Equateur, Tshuapa, Tshopo, Maniema, Sud Kivu
70-95	Mai-Ndombe, Kwilu, Sankuru, Kasai central, Lomami, Tanganyika, Sud-Ubangi, Nord-Ubangi, Mongala, Bas-Uélé

Source : FEC, sur base des données du Rapport sur l'évaluation de la pauvreté en RDC, Banque Mondiale, 2016

Considérant le nombre de pauvres, sa répartition varie considérablement entre Provinces. Kinshasa, Sud-Kivu, Kwilu, Lomami, Haut-Katanga et Nord-Kivu comptent plus de pauvres.

Tableau 2 : Répartition spatiale du nombre de pauvres

Nombre de pauvres	Provinces
110000 – 900000	Tshuapa, Mongala, Bas-Uélé, Haut-Uélé
900000 – 1500000	Kwango, Kasai, Lualaba, Mai-Ndombe, Equateur, Sankuru, Maniema, Tanganyika, Ituri, Nord-Ubangi
1500000 – 2 200000	Kongo central, Sud-Ubangi, Tshopo, Kasai-central, Kasai-oriental, Haut-Lomami
Plus de 2 200000	Kinshasa, Kwilu, Lomami, Haut-Katanga, Nord-Kivu, Sud-Kivu

Source : FEC, sur base des données du Rapport sur l'évaluation de la pauvreté en RDC, Banque Mondiale, 2016

Les Provinces de Sankuru, Tanganyika, Mai-Ndombe, Mongala, Bas-Uélé enregistrent des taux de pauvreté moyens élevés mais regorgent moins de pauvres du fait de la faible densité de la population que les autres Provinces.

III. Facteurs de réduction et de persistance de la pauvreté

A. Facteurs de réduction de la pauvreté

Au niveau microéconomique, les principaux facteurs qui ont contribué à la baisse de l'incidence de la pauvreté sont :

- La baisse du taux de fécondité et de la taille du ménage.

Dans les zones urbaines par exemple, le pourcentage de ménages de plus de 8 personnes a baissé de 43,2% à 35,5% entre 2005 et 2012 alors que dans les ménages ruraux de 5 personnes, la taille a augmenté de 5,7% atteignant 46% en 2012.

- Le transfert de la main d'œuvre de l'agriculture (secteur à faible productivité) vers les transports, le commerce et les services (secteurs productifs).

En 2005, environ 16% des personnes en activité occupaient au moins deux emplois dans le secteur agricole. Ce pourcentage a baissé de 4% en 2012. Ce qui a permis de réduire l'incidence de la pauvreté de 10% entre 2005 et 2012.

- L'augmentation d'emplois salariés.

Cette augmentation a été bénéfique pour tous les groupes de revenus. L'emploi salarié a augmenté de 2,3 points de pourcentage pour les 40% les plus pauvres (augmentation de 5% pour atteindre 17% en 2012) et 3 fois plus pour les 60% les plus riches entre 2005 et 2012.

La part des femmes salariées a augmenté également de 3,4 points de pourcentage, se situant à 8% en 2012.

Le travail informel a aussi diminué pour toutes les catégories, mais davantage pour les ménages riches. Toutefois, à Kinshasa et dans l'ex. Province du Katanga, l'emploi formel a diminué au profit de l'informel notamment à cause de la migration des travailleurs informels vers les grandes villes.

- L'accroissement du taux de la connectivité.

Le pourcentage des ménages situés à moins de 5 kilomètres de la route la plus proche a augmenté de 23,6% en 2005 à 33,8% en 2012. De même, pour cette période, le pourcentage des ménages situés à plus de 5 kilomètres ou vivant dans les lieux où il n'existe aucune route a baissé.

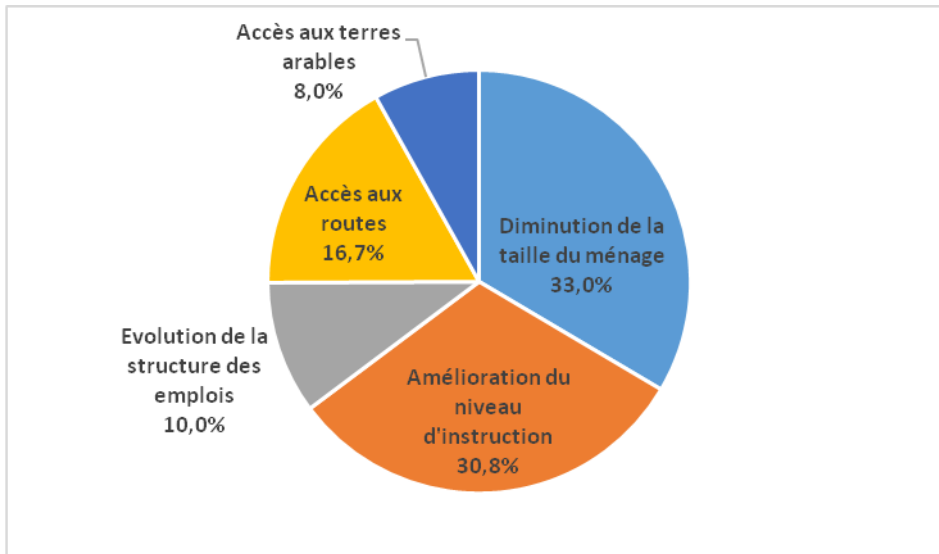
- L'amélioration des résultats scolaires, l'augmentation du nombre de titulaires d'un diplôme d'études supérieures et la diminution du nombre de personnes sans instruction âgées de 6 ans ou plus.

La contribution globale de l'éducation à la baisse de l'incidence de la pauvreté est estimée à 30,8%.

- L'accroissement du taux d'accès aux terres arables.

L'augmentation de la propriété de terres arables (ou champs) par les ménages a permis de réduire de 8% le taux de la pauvreté entre 2005 et 2012. Cependant, l'absence des engrais et semences améliorés ainsi que le déficit infrastructurel et en énergie électrique et eau ne permettent pas l'amélioration de la productivité agricole.

Graphique 6 : Incidence des facteurs de réduction de la pauvreté



Source : FEC, sur base des données du Rapport sur l'évaluation de la pauvreté en RDC, Banque Mondiale, 2016

B. Facteurs de persistance de la pauvreté

Les facteurs suivants ont tendance à accroître l'incidence de la pauvreté :

- La croissance rapide de la population urbaine ;
- L'étroitesse des marchés locaux ;
- La diminution du nombre de propriétaires d'entreprises non agricoles.

Toutefois, les facteurs ayant contribué à réduire la pauvreté l'ont emporté sur ceux tendant à l'exacerber.

IV. Recommandations des politiques publiques

En dépit d'abondantes ressources naturelles que la RDC regorge et les performances économiques réalisées pendant la période 2005-2012, la pauvreté est restée généralisée.

Ce qui implique que les fruits de la croissance n'ont pas profité à plus des ménages pauvres au regard du caractère moins inclusif de l'accroissement du niveau du PIB et de sa redistribution.

L'économie de la RDC reste également vulnérable et moins résiliente aux chocs internes (politiques et sécuritaires) et externes (volatilité des cours des matières premières).

Pour faire de la croissance économique un instrument efficace de réduction de la pauvreté dans la promotion de la sécurité et la prospérité, le Rapport recommande aux décideurs politiques de :

- *Bâtir et renforcer les institutions.*

Les institutions efficaces et la bonne gouvernance contribuent considérablement à l'amélioration de l'efficacité des politiques publiques, la réduction de la pauvreté et la promotion de la prospérité partagée. Le succès dans ce domaine contribue au maintien de la paix et la sécurité.

- *Diversifier l'économie en privilégiant le secteur rural.*

Mettre l'agriculture et le développement rural comme priorité des politiques publiques avec des financements adéquats (les revenus provenant du secteur minier devraient y être consacrés).

Pour résoudre les problèmes de productivité, les stratégies de développement agricole doivent être cohérentes et coordonnées avec un soutien continu des acteurs gouvernementaux.

- *Améliorer la connectivité et la fourniture énergétique.*

Construire les infrastructures adéquates pour diminuer les coûts de mobilité des biens et des personnes et connecter les centres de production des lieux de consommation.

Construire des centrales de production de l'électricité afin de permettre aux industries de disposer de l'énergie nécessaire à la production industrielle, secteur qui permet une grande valeur ajoutée.

- *Libérer le potentiel de croissance des entreprises familiales.*

Le secteur informel occupe un poids considérable dans l'économie congolaise.

L'analyse de ce secteur dégage trois groupes de micro entreprises qui s'y retrouvent :

- les plus performants : ceux orientés vers la croissance avec un capital supérieur ;
- les survivalistes : à majorité des pauvres sans capital solide et qui peinent à croître et
- les gazelles contraintes : ceux ayant un potentiel de croissance inexploité avec des performances médiocres.

Pour réduire la pauvreté dans ces groupes de pauvres dans le secteur informel, les politiques publiques doivent être adaptées à chaque catégorie. Il s'agit par exemple :

- ✓ pour les survivalistes : assurer les formations professionnelles afin d'améliorer les compétences techniques et managériales et renforcer l'esprit d'entreprise, améliorer la culture financière et la facilité à accéder au financement ;
- ✓ pour les gazelles contraintes : favoriser l'accès au crédit et donner les formations pour améliorer les compétences managériales ;

- ✓ pour les plus performants : accorder une assistance pour renforcer les capacités managériales et améliorer l'accès aux infrastructures pour élargir les marchés.

- *Bâtir et améliorer le capital humain.*

L'éducation joue un rôle très important dans le développement du capital humain, la réduction du risque du chômage et l'accroissement des chances pour obtenir un emploi rémunéré.

Cependant, le coût de la scolarisation reste très élevé pour les ménages pauvres.

Les interventions politiques doivent porter sur les transferts monétaires, les programmes d'alimentation scolaire, les programmes des bourses d'études et la responsabilisation de l'Etat pour assurer l'accès à l'éducation pour tous (avec la gratuité de l'enseignement primaire et secondaire).

V. Conclusion

Il y a un certain nombre d'opportunités d'investissement pour les opérateurs économiques à travers les résultats contenus dans le Rapport sur l'évaluation de la pauvreté en RDC.

Grâce au partenariat public-privé, il y a lieu d'investir dans les infrastructures dans les zones à faible connectivité (régions du centre, nord-ouest et sud-est) pour accroître le coût d'opportunité des investissements et accélérer le déploiement des affaires dans ces zones tout en assurant la jonction entre Provinces isolées et améliorer les flux des échanges intra et interprovinciaux.

Les investissements dans l'énergie sont également rentables, notamment avec les projets promouvant les énergies renouvelables et les pico et micro centrales hydroélectriques afin de baisser les charges d'exploitation des entreprises et éclairer des zones reculées.

Pour enclencher la diversification économique, les pouvoirs publics devraient utiliser les rentes minières pour investir dans les secteurs à forte intensité de main d'œuvre (secteur agricole) pour absorber un nombre important des chômeurs et améliorer les revenus de la population pauvre.

Pour développer l'agriculture, les programmes à mettre en place doivent contenir les stratégies d'adaptation et d'atténuation contre les effets du changement climatique.

Il faut également mettre en place une politique de filets de sécurité sociale pour lutter efficacement contre la pauvreté.